

Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis sur le document "*projet de plan national climat 2009-2012 de la Belgique –Inventaire des mesures et état des lieux au 31 décembre 2008*"

- **Demandé par le Ministre du Climat et de l'Energie, M. Magnette, dans une lettre datée du 20 janvier 2009**
- **préparé par le groupe de travail *énergie et climat***
- **approuvé par l'assemblée générale du 5 février 2009 (voir annexe 1)**
- **la langue originale de cet avis est le français.**

- [1] Le Ministre du Climat et de l'Energie, M. Paul Magnette a envoyé au CFDD le 20 janvier 2009, une demande d'avis sur un document de 238 pages intitulé "*projet de plan national climat 2009-2012 de la Belgique –Inventaire des mesures et état des lieux au 31 décembre 2008*" (*repris dans l'avis comme "le document"*). Le Ministre a demandé que l'avis du CFDD lui soit fourni dans le délai minimal prévu par la Loi du 5 mai 1997, à savoir deux semaines.
- [2] Le CFDD estime que donner un délai de deux semaines pour émettre un avis sur un tel document, alors qu'il a fallu quatre années pour le rédiger montre que la consultation des partenaires sociétaux pour un sujet aussi important n'est pas prise au sérieux.
- [3] Plus spécifiquement, le CFDD estime qu'un plan climat devrait être soumis à consultation publique en vertu de l'article 7 de la Loi du 13 février 2006 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et à la participation du public dans l'élaboration des plans et des programmes relatifs à l'environnement.
- [4] De plus, le document qui a été proposé au CFDD pour avis ne constitue pas un plan. Il conviendrait de le renommer en conséquence. Il s'agit en effet essentiellement d'un état des lieux et d'un inventaire des mesures décidées par les différents niveaux de pouvoir et ayant déjà fait l'objet de mesures d'exécution. En outre, la partie prospective est presque inexistante. Le CFDD estime néanmoins que ce document peut constituer une base de travail intéressante pour un véritable plan futur.
- [5] Le document montre l'insuffisance ou dans certains cas l'absence de coordination des mesures prises par les différents niveaux de pouvoir. Le CFDD estime que le document ne répond pas à la demande d'une approche plus intégrée (entre niveaux de pouvoir d'une part et entre les domaines de compétence fédérale d'autre part¹).
- [6] Le CFDD estime que les quatre objectifs mentionnés dans l'introduction du document (à savoir : formaliser les grands axes politiques stratégiques, évaluer et assurer le suivi des politiques et mesures, élaborer une stratégie d'adaptation, préparer une stratégie à long terme) (pp6 à8) ne sont malheureusement pas concrétisés dans le texte.

¹ Voir le constat de l'avis d'évaluation de la politique climatique belge : aspects liés aux procédures (2006a10, 23 mai 2006) : *Pour le CFDD, une des difficultés rencontrées par la Belgique au niveau de sa politique climatique et en particulier pour atteindre son objectif à l'horizon 2008-2012 réside dans des problèmes d'harmonisation, d'intégration et de coordination entre les politiques climatiques menées par les différentes instances politiques belges. De plus, au sein du pouvoir fédéral, la politique climatique n'est pas suffisamment intégrée aux différents domaines sur lesquels s'exerce l'autorité publique. Il en résulte qu'il n'existe pas de politique climatique intégrée, mais plutôt une juxtaposition des mesures prises par les différents niveaux de pouvoir et par les différents départements.*



- [7] En particulier le CFDD regrette que le document ne contienne pas d'évaluation de l'impact individuel des mesures mentionnées, qui puisse aider à déterminer leur efficacité et leur pertinence. De même, il n'y a aucune évaluation globale de l'action collective qui permette d'indiquer si l'ensemble des mesures décidées est cohérent et permettra d'atteindre les objectifs fixés.
- [8] Le CFDD regrette que le document ne contienne pas de réelle vision stratégique coordonnée pour l'après 2012². Or, répondre aux défis des changements climatiques nécessite une remise en question fondamentale de notre mode de développement et des rapports entre les pays industrialisés et les pays en développement.
- [9] Le respect des engagements pris au niveau européen à l'horizon 2020 et les réponses à apporter à la crise économique actuelle offrent l'opportunité de réorienter les politiques et les investissements dans le sens du développement durable. Les plans de relance pris aux niveaux européen et régionaux, ainsi que le Plan de relance économique du Gouvernement fédéral du 11 décembre 2008³ (notamment son chapitre C : *investir dans la croissance et la durabilité*) devraient intégrer pleinement la problématique climatique. Ceci peut constituer la première étape concrète pour la Belgique d'un *sustainable new deal*, tel qu'évoqué par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon à Poznan le 11 décembre 2008⁴.
- [10] C'est pourquoi, le CFDD demande qu'un véritable plan soit établi qui :
- Tienne compte de la nécessité de réduire d'un facteur 5 à 20 à l'horizon 2050 les émissions des pays industrialisés par rapport à 1990⁵ ;
 - Construisse une vision stratégique de transition, structurée autour d'objectifs à court (2012), moyen (2020) et long (2050) termes (*sustainable new deal*) ;
 - Réponde aux quatre objectifs mentionnés dans l'introduction du document (voir § 6) ;
 - Assure une véritable coordination entre les mesures prises par les différents niveaux de pouvoir (y compris ceux compétents en matière de culture et d'éducation) (intégration verticale) et entre les différentes politiques fédérales (intégration horizontale) ayant un impact direct ou indirect sur le climat ;

² Voir à ce propos les trois avis du CFDD traitant de la période après 2012 : Troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 : volet belge dans le cadre européen ([25 novembre 2005, 2005a08](#)) ; Deuxième avis sur une stratégie mondiale de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 ([8 juillet 2005, 2005a03](#)) ; Avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 (26 novembre 2004, 2004a12)

³ http://www.belgium.be/fr/binaries/planderelance_tcm116-29600.pdf

⁴ *Together, we face two crises: climate change and the global economy. But these crises present us with a great opportunity—an opportunity to address both challenges simultaneously. Managing the global financial crisis requires massive global stimulus. A big part of that spending should be an investment—an investment in a green future. An investment that fights climate change, creates millions of green jobs and spurs green growth.*

We need a Green New Deal.

We also urgently need a deal on climate change to provide the political, legal, and economic framework to unleash a sustained wave of investment. In short, our response to the economic crisis must advance climate goals, and our response to the climate crisis will advance economic and social goals.

http://unfccc.int/files/meetings/cop_14/statements/application/pdf/cop_14_statement_ban_ki-moon.pdf

⁵ Voir les références du *Bali action plan* : Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Technical Summary, pages 39 and 90, and Chapter 13, page 776

- Assure une évaluation effective *ex post* et *ex ante*⁶ des politiques et mesures, avec des méthodes harmonisées permettant la comparaison et la synthèse⁷ ;
- Intègre la dimension externe (dont la coopération au développement) dans la politique climatique (pour les volets adaptation, atténuation, prévention du déboisement, transferts technologiques), en étant toutefois conscient de l'importance des efforts domestiques nécessaires ;
- Prévoit les ressources humaines, financières... nécessaires pour permettre sa mise en œuvre ;
- Donne plus d'importance à la recherche scientifique et à l'innovation, qui contribuent aux objectifs en matière climatique à moyen et long termes ;
- Insiste sur le rôle d'exemple que les autorités publiques doivent jouer (gestion des bâtiments, politique d'achat...) ;
- Fasse l'objet d'une véritable concertation avec la société civile.

⁶ L'évaluation "ex ante" devrait permettre d'améliorer le contenu des mesures avant leur mise en œuvre; l'évaluation "ex post" concerne les mesures déjà mises en œuvre. Dans les deux cas, une analyse coûts-bénéfices peut entre autres être utilisée

⁷ Voir le § 14 de l'avis d'évaluation de la politique climatique belge : aspects liés aux procédures (2006a10, 23 mai 2006), où le CFDD propose que soient développées:

- Une méthodologie qui aurait fait l'objet d'un consensus et qui permette le suivi et l'évaluation des mesures politiques décidées et/ou mises en œuvre par les différents niveaux de pouvoir,
- une harmonisation méthodologique portant sur les inventaires, les scénarios et les modèles utilisés,
- l'élaboration d'indicateurs communs qui permettent de mieux mesurer l'effet des différentes politiques menées et de disposer d'une vision plus claire des domaines où il faut agir en priorité, afin de pouvoir prévoir les financements nécessaires.



ANNEXE 1. Nombre de membres votants présents et représentés lors de l'assemblée générale du 5 février 2009

- Les 4 président et vice-présidents:
T. Rombouts, I. Callens, A. Panneels, J.-Y. Saliez.
- 5 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:
R. de Schaetzen (Natagora), G. De Schutter (World Wide Fund for Nature - Belgium), J. Gilissen (IEB), J. Miller (IEW), J. Turf (Bond Beter Leefmilieu).
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:
A. Heyerick (VODO), B. Gloire (Oxfam-Solidarité).
- Les 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs:
Catherine Rousseau (CRIOC), Christian Rousseau (Test-Achats)
- 2 des 6 représentants des organisations des travailleurs:
J. Decrop (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique), D. Van Daele (Fédération Générale du Travail de Belgique)
- Les 6 représentants des organisations des employeurs:
A. Nachtergaele (Federatie Voedingsindustrie), I. Chaput (Essenscia, M.-L. Semaille (Fédération wallonne de l'agriculture), A. Deplae (Union des Classes Moyennes), P. Vanden Abeele (Unie van Zelfstandige Ondernemers), O. Van der Maren (Fédération des entreprises belges).
- les 2 représentants des producteurs d'énergie:
H. De Buck (Electrabel), F. Schoonacker (Samenwerkende Vennootschap voor Productie van Elektriciteit-SPE)
- les 6 représentants des milieux scientifiques:
M. Carnol (Université de Liège), R. Ceulemans (Universiteit Antwerpen), L. Helsen (Katholieke Universiteit Leuven), D. Lesage (Universiteit Gent), J.-P. van Ypersele de Strihou (Université Catholique de Louvain), E. Zaccarï (Université Libre de Bruxelles)

Total: 29 des 38 membres ayant voix délibérative

ANNEXE 2. Réunion de préparation de cet avis

Le groupe de travail énergie climat s'est réuni le 30 janvier 2009 pour préparer cet avis.

ANNEXE 3. Personnes qui ont collaboré à la préparation de cet avis

Membres avec voix délibérative et leurs représentants

- Prof. Jean-Pascal van YPERSELE (UCL; président du groupe de travail énergie et climat)

- Dhr Bram CLAEYS (BBL)
- M. Jehan DECROP (CSC)
- M. Patrick DEGAND (Essenscia)
- M. Arnaud DEPLAE (UCM)
- Mevr. An HEYERICK (VODO)
- Mme Anne PANNEELS (FGTB)
- M. Jean- Yves SALIEZ (IEW)
- Dhr Frank SCHOONACKER (SPE)
- M. Michel VANDERGUCHT (Electrabel)
- M. Olivier Van der MAREN (FEB – VBO)
- M. Grégoire WALLENBORN (ULB)

Conseillers scientifiques et experts invités

- Mme Laurence de CLOCK (SPF Santé publique, DG Environnement)
- M. Dominique PERRIN (SPF Santé publique, DG Environnement)
- Mme Anne-France RIHOUX (Cabinet du Ministre Magnette)

Secrétariat

- M. Marc DEPOORTERE
- Dhr Jan DE SMEDT